

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 12 novembre 1975. — *Présidence de M. Jean de Bagneux, président.* — La commission s'est réunie pour examiner le **rapport de M. Eeckhoutte** sur le projet de loi n° 38 (1975-1976) portant **validation** de l'arrêté du 4 décembre 1972 portant réglementation du **concours de recrutement des maîtres de conférence agrégés des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.**

Le rapporteur a déclaré que le projet de loi, dont l'objet est de résoudre un problème immédiat, posait également de délicates questions de fond.

Le projet de loi tend à valider l'arrêté du 4 décembre 1972 qui a été annulé par le Conseil d'Etat le 18 juin 1975 sur le motif que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C. N. E. S. E. R.) n'avait pas été consulté, contrai-

rement aux dispositions législatives en vigueur. De ce fait se trouvent sans valeur les concours de recrutement organisés en application de l'arrêté annulé, c'est-à-dire les concours ouverts par les arrêtés du 26 décembre 1972 (section droit privé et sciences criminelles et section sciences économiques et de gestion) et du 7 novembre 1973 (section droit public et science politique et section histoire des institutions et des faits économiques et sociaux), ainsi que le concours ouvert par l'arrêté du 23 octobre 1974 et dont les opérations ne sont pas encore achevées.

M. Eeckhoutte a fait observer que le projet de loi posait deux problèmes : d'une part un problème humain, celui de la situation des candidats admis et nommés maîtres de conférence agrégés au vu des résultats ; un problème d'équité d'autre part, la réglementation du concours permettant au jury d'éliminer un grand nombre de candidats sans qu'ils puissent se faire entendre et présenter leur dossier. Ce fut le cas pour les concours ouverts en 1972 et en 1974 dans la section sciences économiques.

Le rapporteur, exposant l'ensemble du problème, a alors posé plusieurs questions à la commission. Est-il acceptable, en premier lieu, que la loi valide un arrêté annulé par le Conseil d'Etat ? Dans la négative, de nouveaux concours devraient être organisés et un grave préjudice serait porté aux candidats admis qui ont actuellement la qualité de maîtres de conférence agrégés. Dans l'affirmative, les conséquences de la validation devraient-elles ou non être les mêmes pour les concours achevés et pour ceux dont les opérations ne sont pas encore terminées ? Est-il nécessaire, en second lieu, d'organiser une session spéciale en faveur des candidats éliminés en raison du caractère défavorable de l'appréciation portée sur leurs travaux et titres (art. 2 de l'arrêté du 4 décembre 1972) ?

En troisième lieu, faut-il, dans la réglementation du concours, supprimer ou remanier la procédure prévue par les articles 2 et 20 de l'arrêté du 4 décembre 1972, procédure dont l'objet non avoué paraît être d'éliminer un nombre appréciable de candidats, ceux-ci étant jugés trop nombreux pour le nombre de places mises au concours.

Le rapporteur a proposé à la commission de valider les résultats des concours déjà terminés et les opérations des concours non encore achevés ainsi que de répondre par l'affirmative aux deux autres questions.

Un large débat a suivi l'exposé du rapporteur.

M. Bordeneuve s'est interrogé sur les conséquences que pourrait avoir la suppression de la procédure permettant au jury de ne pas autoriser certains candidats à subir les épreuves orales du concours et M. Collery a émis des réserves sur l'utilité d'une session spéciale du concours de recrutement des maîtres de conférence agrégés.

M. Billères a souligné la nécessité de supprimer, par un amendement au projet de loi, la règle permettant au jury d'éliminer les candidats avant les premières épreuves orales, car cette règle peut être génératrice de graves injustices.

La commission a alors, à l'unanimité, adopté quatre amendements visant, le premier à valider les résultats des concours ouverts en 1972 et 1973 ; le second à valider les opérations du concours ouvert en 1974 ; le troisième à ouvrir une session ouverte aux candidats non autorisés à subir les épreuves orales des trois concours visés ; le quatrième à poser le principe qu'à l'avenir la réglementation ne pourrait prévoir une appréciation des travaux, titres et services des candidats comptant comme épreuve du concours sans que le candidat puisse présenter et soutenir son dossier, étant bien précisé qu'aucune disposition ne pourrait tendre à l'élimination préalable de candidats ayant les titres requis.

Judi 13 novembre 1975. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président, puis de M. Jean de Bagnaux, président.* La commission a entendu **M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie**, sur le projet de budget de son département. Le ministre a, tout d'abord, signalé que, dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du projet de loi de finance, le redéploiement des crédits de l'enveloppe globale affectée à son ministère avait été orienté vers le renforcement des structures de l'administration de l'environnement, l'ajustement des subventions accordées aux parcs nationaux et un effort accru en faveur de la recherche.

Le total des dotations s'élèvera à 229 millions de francs, dont 39,41 millions pour le fonctionnement des services et 190,11 millions pour les actions. En 1975, les chiffres correspondants étaient 212,9, 29,96 et 183 millions de francs.

Les créations d'emplois — 101 postes, dont 2 pour la recherche — sont destinées à rendre plus homogène le personnel du ministère — notamment en régularisant certaines situations administratives précaires — à améliorer l'encadrement des services et à augmenter les effectifs.

Ces créations d'emplois doivent permettre de commencer de réaliser le programme de développement des effectifs du département de l'environnement qui avait été élaboré en 1974. Il faut y ajouter 50 emplois au titre de l'inspection des établissements classés. Ces nouveaux postes seront financés par un prélèvement de 2,4 millions de francs sur le budget de l'environnement.

L'ajustement aux besoins du financement des parcs nationaux se traduit par une majoration réelle de crédits de 2,174 millions de francs, qui permettra le seul maintien de leur activité.

Pour la recherche, deux actions nouvelles intéressant l'évaluation de l'environnement et les énergies nouvelles seront lancées en 1976. Les crédits de la recherche seront de 23,5 millions de francs en autorisations de programme, chiffre identique à celui de 1975, et de 26,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 4 millions de francs. Une dotation nouvelle de 1,5 million de francs en crédits de paiement sera, par ailleurs, consacrée à la coopération internationale en matière de recherche.

Les crédits d'actions ne permettront pas le lancement d'opérations nouvelles et la dotation budgétaire du fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement (F. I. A. N. E.) sera de 84 millions de francs en autorisations de programme — soit une réduction de 1 million de francs. Le montant du prélèvement sur les ressources du pari mutuel peut être estimé à 42 millions de francs.

Un large échange de vues a suivi l'exposé du ministre, qui a répondu aux nombreuses questions posées par les sénateurs.

— A MM. **Vérillon, Collery et Delorme**, qui se demandaient comment les régions pourraient prendre la relève de l'Etat dans son aide au fonctionnement des parcs régionaux, le ministre a répondu qu'un décret récent ouvrait aux établissements publics régionaux la faculté d'accorder des subventions de fonctionnement aux parcs naturels régionaux.

— A M. **Blanc**, qui craignait que les régions ne doivent également participer au financement des parcs nationaux, M. Jarrot a affirmé que l'Etat gardait ses responsabilités en ce domaine.

— A M. **Delorme**, qui soulignait que l'aide consentie pour l'assainissement du lac du Bourget devrait tenir compte de la réévaluation du coût du projet retenu, le ministre a assuré qu'il essaierait de tenir compte de cette réévaluation. Il a précisé, en réponse à M. **Ruet**, qu'une participation du F. I. A. N. E. à l'assainissement du lac de Nantua était également envisagée

Répondant à **M. Provo**, qui déplorait le trop faible montant du budget de l'environnement, le ministre a évoqué le problème des délais d'engagement des crédits correspondant aux subventions de son ministère : trop souvent ces crédits doivent être reportés, les dossiers des opérations subventionnées n'étant pas prêts en temps utile. Ce retard dans l'utilisation des crédits est invoqué pour refuser l'augmentation des dotations du ministère, qui, pour cette raison d'ailleurs, n'a pas bénéficié de crédits du plan de soutien. **MM. Collery** et **Provo** ont alors insisté sur la difficultés d'obtenir en temps utile l'accord des services intéressés et les financements complémentaires, tandis que **M. Ruet** soulignait que bien des retards étaient imputables à un contrôle financier trop tâillon exercé *a priori*.

— A **Mme Edeline**, sur les mesures prises pour diminuer les nuisances industrielles, le ministre a répondu que beaucoup d'industriels avaient compris la nécessité de mettre en place des dispositifs anti-pollution et qu'il entendait se montrer ferme à l'encontre de ceux qui demeureraient rétifs.

A propos de la limitation des constructions à proximité des zones de bruit et de nuisances, **M. Jarrot** a fait état de l'élaboration d'un projet de directive interdisant la construction dans les zones de bruit.

Aux questions de **M. Legaret**, rapporteur pour avis du budget de la qualité de la vie, le ministre a fait les réponses suivantes :

— sur la modicité des dotations de l'environnement, le ministre a dit qu'il avait choisi de mettre l'accent en 1976 sur l'augmentation des effectifs de son administration, la progression normale des crédits d'actions ne pouvant reprendre que lorsque le taux de consommation des crédits sera satisfaisant ;

— sur les problèmes d'environnement posés par les centrales nucléaires, **M. Jarrot** a rappelé qu'il n'avait que peu de responsabilité en ce domaine. La loi sur la protection de la nature pourra cependant augmenter le contrôle de son ministère sur l'implantation des centrales ;

— sur l'élimination des déchets, le ministre a indiqué que les activités de récupération des ferrailles et des carcasses de voitures progressaient rapidement. La mise en place de l'agence des déchets, qui pourrait commencer de fonctionner à la fin de l'année prochaine, permettra de développer d'autres activités de récupération, notamment celle des pneumatiques, dont la combustion est source d'énergie ;

— sur les moyens dont dispose le ministère pour remédier aux accidents de la pollution marine par les hydrocarbures,

M. Jarrot a dit qu'il espérait se voir reconnaître des responsabilités plus importantes dans la lutte contre les « marées noires » ;

— sur le bruit et la pollution induite par les véhicules, M Jarrot a dit qu'en ce domaine il s'efforçait à la fois d'obtenir une réduction de la pollution à la source en interdisant les importations de véhicules très bruyants, et de mieux contrôler les infractions ;

— sur la nécessité de protéger les chemins ruraux, menacés notamment par le remembrement rural, le ministre a rappelé que les maires disposaient, à cet égard, de pouvoirs dont ils ne faisaient pas un usage suffisant ;

— sur l'étalement des vacances et l'aménagement du temps, M. Jarrot a dit qu'un groupe de travail chargé de ce problème devait déposer ses conclusions en janvier.

En réponse à M. Delorme, le ministre a dit qu'il souhaitait que l'Assemblée nationale examinât avant la fin de la session le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux établissements dangereux, incommodes et insalubres, ainsi que le projet de loi relatif à la protection de la nature.

M. Jarrot a enfin signalé, à la suite de l'intervention de M. Petit, que le conseil interministériel d'action pour la protection de la nature et l'environnement (C. I. A. N. E) se préoccuperait prochainement des problèmes posés par l'emploi des produits défoliants.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 12 novembre 1975. — *Présidence de M. Jean Ber-taud, président.* — M. Lucotte a présenté son rapport pour avis sur le budget du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité. Il a noté tout d'abord la suppression de la subvention versée au C. N. I. P. E. (centre national d'information pour le progrès économique) ; cet organisme est placé désormais sous la tutelle du secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle

Exposant le bilan de l'exécution du VI^e Plan, le rapporteur pour avis a souligné que les problèmes immédiats, nés de la crise économique, ont souvent éclipsé les objectifs du Plan dans la période récente. Les bouleversements de l'environne-

ment international ont provoqué la rupture d'un processus de croissance à peu près continue depuis l'après-guerre, ce qui n'avait pu être envisagé lors de la préparation du VI^e Plan.

L'économie française, grosse consommatrice de pétrole, a été très affectée par la crise énergétique qui a fortement accéléré et aggravé les tensions inflationnistes sensibles depuis plusieurs années. Le ralentissement de l'activité a entraîné une diminution de la production intérieure brute (le taux de croissance annuel moyen, entre 1971 et 1975, est de 3,5 p. 100 au lieu de 5,9 p. 100, objectif du Plan) et de la productivité, une régression du niveau de l'emploi et une détérioration des résultats d'exploitation des entreprises.

Face à cette situation, les ménages ont restreint leur consommation et les entreprises ont diminué le rythme des investissements productifs qui, ainsi, n'ont pas atteint les prévisions.

Pour les investissements publics, le taux global de réalisation est inférieur aux objectifs : 83,9 p. 100 ou 89,3 p. 100 (crédits du plan de soutien exclus) selon la référence à l'hypothèse haute ou à l'hypothèse basse ; mais il existe de très fortes disparités entre les secteurs : la poste et les télécommunications (plus de 100 p. 100), les équipements relevant du ministère de la justice (69,1 p. 100), la formation professionnelle (55,7 p. 100). Ce dernier résultat n'est-il pas responsable, pour partie, de la rigidité du marché du travail ?

A ce propos, le taux de progression de l'emploi, au cours du Plan, est inférieur à la moitié du taux prévu, et il n'y a pas eu de créations d'emplois industriels (au lieu des 300 000 attendues). Il est maintenant sûr que les demandeurs d'emplois seront plus d'un million à la fin du VI^e Plan et qu'on ne peut espérer, dans un proche avenir, rétablir le plein emploi.

Analysant l'évolution de l'équilibre extérieur, M. Lucotte a noté que la croissance du commerce extérieur a été inférieure aux prévisions et que le déficit commercial a toujours été supérieur au solde envisagé ; mais, par contre, l'industrie a beaucoup amélioré sa position et l'agriculture a été une activité fortement exportatrice.

Le niveau des prix, sérieusement perturbé, a dépassé les prévisions et, cependant, le taux de la hausse n'a pas dépassé celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux.

La faible augmentation des revenus a été partiellement compensée, pour les salaires, par la progression des prestations sociales ; la hiérarchie salariale s'est un peu resserrée et la mensualisation s'est étendue.

L'épargne des ménages a préféré les placements liquides au marché financier, ce qui a obligé les entreprises à rechercher des financements bancaires, leur épargne étant très souvent destinée à financer des stocks et non un autofinancement. La fragilité financière des entreprises reste un problème majeur au terme du VI^e Plan.

Le demi-échec du VI^e Plan ne doit pas remettre en cause le principe de la planification qui apparaît, plus que jamais, nécessaire. En effet, nous sommes dans une longue période de croissance modérée, menacée par la « stagflation » ; il est donc indispensable d'avoir un schéma de développement qui soit la base de toute politique volontariste de redistribution des richesses. Jusqu'à maintenant, on a réparti des surplus ; désormais, des richesses plus limitées devront être partagées entre des citoyens plus exigeants et plus sensibles aux inégalités. Au développement intensif de l'industrie doit succéder le redéploiement industriel, évitant le gaspillage des ressources.

D'autre part, sans plan, les quelques progrès réalisés pour aménager le territoire seraient anéantis ; en l'absence d'une politique ferme définissant le cadre du plan, les déséquilibres régionaux s'aggraveront aussi fortement que les déséquilibres économiques. Ces écueils ne pourront être évités que grâce à une planification rigoureuse.

Au cours du débat qui a suivi, après des observations de MM. Kieffer et Jeambrun, M. Debesson a exprimé son scepticisme à l'égard de l'utilité des plans passé et futur. La commission a émis un avis favorable au budget du commissariat général du Plan, à l'unanimité moins une voix.

M. Croze a présenté ensuite son rapport pour avis sur le budget du ministère de la qualité de la vie (environnement). Il a estimé que la crainte de voir l'environnement perdre tout caractère prioritaire au profit d'objectifs plus immédiats trouvait une confirmation dans ce projet de budget particulièrement sacrifié aux impératifs de l'austérité.

En effet, les moyens financiers du ministère baissent de 3,5 p. 100 en francs courants, passant de 186,17 millions à 179,63 millions de francs. Cette baisse touche moins les dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 22,7 p. 100 en raison principalement de 101 créations d'emplois et de la mise à niveau de la subvention aux parcs nationaux, que les interventions publiques qui constituent la principale masse de manœuvre et diminuent de 5,7 p. 100.

Quant aux dépenses en capital, elles connaissent une progression très faible (+ 0,8 p. 100) en autorisations de programme,

ce qui — en francs constants — représentera une forte diminution. Parmi ces dépenses, celles du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (F. I. A. N. E.) baissent pour la deuxième année consécutive de manière importante. Cette évolution traduit d'ailleurs en chiffres un phénomène déjà signalé l'an passé : la non-consommation de nombreux crédits.

M. Croze a remarqué que cette évolution des crédits du ministère de l'environnement était compensée, dans une certaine mesure, par l'augmentation des crédits consacrés par les autres ministères à la protection de la nature et de l'environnement qui atteindront 1 521 millions en 1976. Il a regretté néanmoins que l'effort fait pour étoffer les services en hommes suffisamment nombreux et compétents soit encore limité. Il a insisté sur la nécessité de renforcer les moyens des délégations régionales de l'environnement, des ateliers régionaux des sites et des paysages ainsi que des bureaux départementaux de l'environnement.

Le rapporteur pour avis a alors abordé l'examen des principales actions du ministère, qui recouvrent quatre secteurs essentiels : la lutte contre les principales pollutions, la protection des espaces naturels, la défense et l'amélioration du cadre de vie et le contrôle de la chasse et de la pêche.

Parmi les mesures de lutte contre les pollutions, il s'est félicité des résultats obtenus dans le domaine de l'eau, principalement grâce aux agences financières de bassin. Après avoir rappelé les orientations de la politique de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, il a examiné plusieurs aspects de la lutte contre les déchets. Il s'est inquiété en particulier de l'absence de tout moyen financier prévu pour faire fonctionner en 1976 l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

S'agissant des pollutions industrielles, il a dressé le bilan des deux « contrats de branche » concernant la pâte à papier et les sucreries et évoqué le lancement de deux nouvelles actions intéressantes : les « programmes de branche » et les « programmes d'entreprises ». Il a également fait ressortir l'insuffisance des effectifs de l'inspection des établissements classés.

Dans le cadre de la protection des espaces naturels, M. Croze a regretté le ralentissement de la politique des parcs nationaux et des réserves naturelles. Il s'est inquiété des conséquences

du transfert de la responsabilité des parcs régionaux de l'Etat aux établissements régionaux dont les ressources risquent d'être insuffisantes face à des besoins toujours croissants.

Après avoir évoqué quelques aspects de la défense et de l'amélioration du cadre de vie et du contrôle de la chasse et de la pêche, le rapporteur pour avis a relevé les incertitudes qui pèsent sur l'environnement dans le cadre de la préparation du VII^e Plan. Il a conclu en disant sa conviction qu'une réorientation radicale des conditions de notre croissance économique passait par une relance de la politique de l'environnement dans son ensemble.

Au cours de la discussion qui a suivi, M. Filippi s'est préoccupé de la nature réelle des pouvoirs des délégués régionaux et des bureaux départementaux de l'environnement.

Après avoir souligné l'importance des mesures antigaspillage, principalement dans le secteur du verre, M. Legrand s'est vivement inquiété des conditions et des conséquences du transfert des parcs naturels régionaux de l'Etat aux régions. Il a signalé que d'importantes difficultés financières existaient déjà dans de nombreux parcs. M. Raymond Brun a manifesté des préoccupations analogues, soulignant en particulier la nécessité pour l'Etat de continuer à participer au financement du fonctionnement des parcs.

Après que M. Lalloy eut insisté sur la nécessité de ne pas entraver l'activité des agences financières de bassin par des contrôles tatillons, la commission a émis un avis favorable au projet de budget du ministère de la qualité de la vie (Environnement), à l'unanimité moins une abstention.

Enfin, M. Joseph Yvon a présenté son rapport pour avis sur le budget de la **marine marchande** et des **pêches maritimes**. Les crédits consacrés à ce secteur — a-t-il dit — bénéficient d'une réelle priorité dans le projet de loi de finances pour 1976. Le rapporteur pour avis s'est étonné de la diminution du montant des allocations compensatrices des charges des armateurs ; parmi les subventions accordées aux compagnies maritimes, il a noté la forte augmentation des crédits destinés aux services maritimes de la Corse ; il a souligné l'importance des crédits affectés à l'aide à l'armement (200 millions de francs) pour réaliser le plan de développement de la flotte de commerce française qui doit passer, en cinq ans, de 10 millions à plus de 16 millions de tonneaux de jauge brute.

Ce programme, qui implique, de la part de la profession, vingt-trois milliards de francs d'investissements, est la suite

du plan de relance dont les objectifs ont été atteints. Cette grande opération, pour laquelle le tiers des nouveaux navires prévus est déjà commandé, doit permettre à l'armement français de maintenir sa position à un moment où la conjoncture maritime internationale est particulièrement difficile, le tiers de la flotte pétrolière étant désarmé. Le plan de développement, qui bénéficie de l'aide de l'Etat sous forme de primes d'équipement — d'un montant total d'un milliard de francs — et de bonifications d'intérêts, doit accroître, en priorité, la flotte de navires-rouliers, de porte-conteneurs et de cargos.

Abordant les problèmes de la construction navale, M. Joseph Yvon a indiqué que la production mondiale des chantiers navals a augmenté de 8 p. 100 en 1973, le Japon réalisant près de la moitié du tonnage global ; mais, au deuxième semestre 1974, les commandes ont été beaucoup plus rares et les annulations se sont multipliées. L'activité des chantiers français a été assez soutenue en 1974, grâce à la diversification de la production française : méthaniers, navires porte-conteneurs, transporteurs de produits chimiques. Au 1^{er} juillet 1975, le carnet de commandes français était de 5,166 millions de tonnes jauge brute, soit 5,05 p. 100 du carnet mondial.

A propos des aides à la construction navale, le rapporteur pour avis a rappelé que, maintenant, le régime d'aide aux petits chantiers a été amélioré, puisque ceux-ci bénéficient de l'aide de base et de la garantie de prix pour certains types de navires et pour une durée limitée ; il a cependant regretté que l'assurance contre les risques économiques pour les exportations de navires ne soit pas appliquée dans les mêmes conditions que pour les autres exportations. Il a souligné qu'il faut veiller à soutenir suffisamment les petits chantiers afin d'éviter que ceux-ci ne subissent le même sort que la S. I. C. C. N. A. de Saint-Malo qui a déposé récemment son bilan.

Les pêches maritimes connaissent actuellement une crise particulièrement grave due à l'augmentation des coûts et aux perturbations du marché international. Pour résoudre ces problèmes, un crédit de 20 millions de francs est prévu dans le projet de la loi de finances pour 1976.

On envisage la création d'un fonds d'intervention et de régularisation du marché qui pourra entreprendre des actions importantes afin de soutenir les cours des produits, d'encourager la modernisation des circuits de transformation et de distribution et de favoriser les exportations.

Cependant, il faut aussi organiser ce marché à l'échelon de la Communauté économique européenne, en protégeant le

marché européen contre la concurrence sauvage de certains pays tiers, en instituant des aides au stockage, en relevant les prix d'orientation et de retrait des produits et en harmonisant les conditions de concurrence entre les pays membres de la C. E. E.

Ces actions ne peuvent résoudre les problèmes immédiats des armements à la pêche industrielle qui sont, actuellement, dans une situation financière très difficile ; en effet, bon nombre d'entre eux ont fait des investissements importants pour reconverter la flotte de grande pêche et les chutes des cours du poisson ne leur ont pas permis d'obtenir les ressources attendues de la vente des produits.

Au cours du débat qui a suivi, M. Legrand a insisté sur la nécessité d'appliquer la garantie de prix pour les constructions navales et d'exécuter strictement les contrôles sanitaires sur les produits de la pêche importés.

A l'unanimité, la commission a donné un avis favorable au budget de la marine marchande et des pêches maritimes.

Elle a désigné ensuite **M. Kieffer** pour siéger à la **commission nationale d'urbanisme** (en remplacement de M. Vade pied, démissionnaire) et nommé **M. Raymond Brun** comme rapporteur de la proposition de loi de MM. Caillavet et Bordeneuve (n° 29, 1975-1976) portant création d'une société nationale pour l'**aménagement du bassin garonnais**.

Judi 13 novembre 1975. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, M. Sordel a présenté son rapport pour avis sur le projet de budget pour 1976 du ministère de l'agriculture.* Il a souligné, en guise d'introduction, que la conduite de la politique agricole française visait à réaliser un compromis difficile entre trois objectifs partiellement contradictoires : il s'agit, en effet, non seulement d'assurer la parité de revenu aux agriculteurs, mais aussi de moderniser et d'améliorer la productivité de l'agriculture ; enfin, de participer à la conservation et à l'aménagement de l'espace rural

Après avoir rappelé que, pour apprécier l'importance de l'effort financier fait en 1976 au profit de l'agriculture, il fallait tenir compte, outre des dotations du budget du ministère de l'agriculture, des crédits figurant dans divers autres documents budgétaires (comptes spéciaux du Trésor, charges communes, services généraux du Premier ministre, budget annexe des prestations sociales agricoles), M. Sordel a reconnu que la présenta-

tion sous forme d'un budget de programmes des principales dépenses prévues en 1976 constituait une initiative très intéressante.

Abordant ensuite l'examen des dotations budgétaires, il a relevé que l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture atteindrait 34 161 millions en 1976, soit une progression de 9,07 p. 100, inférieure à celle de l'ensemble du budget général qui est de 13,03 p. 100. Les dotations supplémentaires accordées lors de la dernière conférence annuelle ne modifient pas sensiblement cette impression d'austérité. Les dépenses sociales, qui constituent toujours la masse la plus importante du total (52,5 p. 100), augmentent modérément. Les dépenses de soutien des marchés diminuent de 1,2 p. 100, en raison de la diminution de la part de la France dans le financement du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.). M. Sordel a regretté que l'on n'ait pas tiré profit de cette diminution pour accorder, cette année, une priorité aux interventions économiques et surtout aux dépenses d'équipement qui ne représentent que 7,6 p. 100 de l'ensemble du budget et ne progresseront que de 9,2 p. 100 (en autorisations de programme).

Le rapporteur pour avis a procédé ensuite à l'analyse des trois grandes fonctions du budget de 1976 qui concernent : la recherche de la parité, la modernisation et l'adaptation de l'agriculture, l'aménagement de l'espace rural.

S'agissant de la recherche de la parité, il a constaté que les efforts des pouvoirs publics n'avaient pas empêché la baisse des revenus agricoles en 1974 et leur stagnation en 1975. Après avoir commenté l'évolution des dépenses sociales, il a noté l'intérêt d'une modification de la procédure d'indemnisation des calamités agricoles allant dans le sens d'une meilleure couverture et d'une plus grande rapidité des règlements. Mais il a souligné que cette réforme ne devait pas imposer de nouvelles charges aux intéressés.

A propos de la modernisation et de l'adaptation de l'agriculture, il a considéré que l'action de l'Etat s'orientait dans quatre directions : l'accompagnement de l'activité agricole, l'aide aux équipements productifs, le soutien et l'orientation des marchés, la bonification d'intérêts des prêts du crédit agricole.

Parmi les crédits d'accompagnement de l'activité agricole, M. Sordel a déploré la modicité des dotations consacrées à la sélection animale qui ne permettront pas de faire face aux besoins ; il a souligné la faiblesse des crédits destinés à la prophylaxie qui

n'augmentent que de 6,3 p. 100, ce qui représente une régression en francs constants ; il a regretté la diminution du chapitre 44-26 relatif à l'encouragement à divers textiles.

Pour les équipements productifs, après avoir remarqué que le taux d'exécution du VI^e Plan atteindrait à peine 80 p. 100 à la fin de 1975, il a attiré l'attention des commissaires sur les retards enregistrés en matière de remembrement, sur la progression importante des dépenses d'hydraulique agricole et sur l'action des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S. A. F. E. R.). S'agissant des aides aux équipements de conditionnement et de stockage et aux industries agricoles et alimentaires, il a remarqué que les crédits de 1976 ne permettraient pas de rattraper un retard considérable ; cela est d'autant plus grave que ce secteur est capital pour le développement de nos exportations agro-alimentaires.

Abordant enfin le troisième thème de l'action gouvernementale — c'est-à-dire l'aménagement de l'espace rural — M. Sordel a regretté que le VI^e Plan ne soit exécuté qu'à moins de 90 p. 100 pour les équipements collectifs ruraux. Ces derniers connaissent d'ailleurs dans le projet de budget une évolution assez décevante : si l'on excepte un effort particulier pour l'électrification rurale, les autres dépenses (voirie, aménagement de villages, assainissement, ordures ménagères, etc.) progressent faiblement en francs courants, ce qui représente une diminution à monnaie constante.

Après avoir évoqué la situation des zones défavorisées et de la montagne, le rapporteur pour avis a noté avec intérêt la progression de 14,5 p. 100 des dépenses d'équipement forestier et il a conclu en soulignant que le budget de l'agriculture pour 1976 était un budget d'austérité, où les dépenses sociales occupaient une place prépondérante au détriment des actions économiques. Il a vigoureusement regretté la confusion provoquée par la tenue de la conférence annuelle à une date trop tardive et souhaité qu'à l'avenir une telle situation ne se reproduise plus.

Après cet exposé, M. Pinsard est intervenu pour s'inquiéter de la nature et des conséquences sur la mutualité sociale agricole de la réforme du régime des calamités agricoles. Il a regretté qu'elle ne se traduise pas par une modification de la loi du 10 juillet 1964, sur laquelle le Parlement devrait être consulté.

M. Alliès, après avoir réclamé une amélioration de la procédure de la conférence annuelle, a constaté que l'objectif de la parité de revenu était gravement compromis depuis deux ans. Il a mis en cause l'existence du fonds d'action rurale (F. A. R.), que le ministère des finances utilise à son gré et sur lequel le contrôle

du Parlement est inexistant. Enfin, il a dénoncé le transfert de nombreuses charges en matière d'équipements collectifs ruraux au détriment des collectivités locales.

Après que M. Bouloux eut regretté la longueur des délais de parution de la carte scolaire, M. Labonde s'est inquiété du retard en matière de remembrement, des risques de ralentissement de l'effort de l'Etat à la suite de l'institution des fonds de concours pour le développement du remembrement par la loi du 11 juillet 1975, ainsi que de la faible capacité financière des S. A. F. E. R. pour les opérations d'aménagement foncier liées aux grands travaux (autoroutes, etc.). Il a estimé que l'agriculture méritait autant un plan de soutien que l'industrie ou d'autres activités.

Après les interventions de M. Jeambrun sur les zones défavorisées hors montagne, de M. Coudert sur la nécessité d'établir un zonage pour éviter des plantations d'arbres abusives et de M. PrévotEAU sur l'aide à l'interprofession lainière, M. Hector Dubois a souligné l'intérêt du développement de l'agriculture pour l'équilibre de notre balance commerciale. Il a regretté que le budget ne contienne aucune priorité en ce domaine, en particulier dans le secteur de l'élevage où les crédits destinés à la prophylaxie et aux établissements départementaux d'élevage sont insuffisants.

M. David a manifesté son inquiétude devant les retards enregistrés dans les équipements de stockage et de conditionnement et dans les équipements de transformation, ce qui oblige, en période d'excédents, à des destructions scandaleuses de denrées.

Après les interventions de M. Francou sur la situation très inquiétante de la riziculture française, de M. Billiemaz, sur l'anarchie qui règne sur les marchés avicoles, de M. Beaupetit sur le remembrement et le financement du barrage de Naussac et de M. Javelly sur l'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole fixe, M. Durieux a souligné les inconvénients de la politique des prix communautaires pour les agriculteurs, le poids des taxes parafiscales sur certaines productions comme la betterave, les inconvénients de la conférence annuelle et les dangers de l'exode des jeunes agriculteurs.

Après que M. Sordel eut apporté un certain nombre de précisions aux différents intervenants, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget de l'agriculture, à l'unanimité moins neuf abstentions.

La commission a ensuite entendu M. Francou présenter son rapport pour avis sur le budget du ministère du commerce extérieur.

Après avoir rappelé que l'équilibre extérieur a été le seul objectif véritablement atteint par le plan de redressement, celui-ci a d'abord indiqué que, pour faire face au déficit énergétique, il a fallu non seulement accroître l'excédent hors énergie en exportant davantage mais encore redéployer les échanges vers les pays de l'Est et du Moyen-Orient.

Il a fait cependant remarquer que les bons résultats de notre commerce extérieur, enregistrés pour la fin de 1974 et les huit premiers mois de 1975, se sont accompagnés de la stagnation de nos échanges. A côté d'éléments défavorables comme la baisse de la part des produits finis dans les exportations de 1974 et la baisse du taux positif de couverture des échanges de biens de consommation, il a fait également valoir certains traits encourageants de notre commerce extérieur : taux de couverture positif des échanges de biens d'équipement, redéploiement vers les pays en voie de développement.

Evoquant les orientations préliminaires du VII^e Plan, le rapporteur pour avis a mis l'accent sur les points forts — matériel aéronautique, ferroviaire — et les points faibles de nos exportations industrielles — constructions mécaniques et machines-outils. Il a également souligné que les performances globales très favorables de l'agriculture laissaient persister des déficits pour un certain nombre de produits comme la viande, le poisson et les protéines végétales.

Ensuite, M. Francou a passé en revue les différents moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour soutenir nos exportations. Après avoir exposé les problèmes posés par la prospection des marchés et la promotion des produits français à l'étranger, il a fait état de difficultés pour apprécier d'une part le coût de l'assurance crédit et, d'autre part, l'exécution réelle des contrats passés avec les pays d'économie centralisée.

Le rapporteur pour avis a conclu en déclarant qu'il attirerait l'attention du Gouvernement sur deux problèmes qu'il juge particulièrement importants : recherche d'une meilleure organisation des exportations de produits agricoles ; le soutien des petites et moyennes entreprises dans leurs efforts d'exportation.

Après cet exposé, divers commissaires sont intervenus.

M. Ehlers, après avoir demandé des précisions sur la part du redressement de notre commerce extérieur dû à la régression des importations, s'est inquiété du manque d'information du Parlement sur certains points importants comme le montant de nos exportations d'armements.

Intervenant sur le problème des exportations agricoles, M. Sordel a signalé que certains pays comme les Pays-Bas disposaient d'un réseau de promotion de leurs produits à l'étranger beaucoup plus développé que celui qui était à la disposition des agriculteurs français.

M. Joseph Yvon a demandé au rapporteur pour avis s'il pouvait présenter un bilan du coût budgétaire des aides à l'exportation et a fait état du préjudice que pouvait causer à certains secteurs industriels la réimportation de produits français précédemment exportés avec l'aide de l'Etat.

M. Debesson a insisté sur la nécessité de tenir compte du déficit des « échanges invisibles » pour apprécier le rétablissement de notre équilibre extérieur, ainsi que sur celle de se tenir au courant de l'état d'exécution des contrats passés avec les pays de l'Est et du Moyen-Orient.

Enfin, après les interventions de MM. Kieffer et Javelly, la commission a adopté, à l'unanimité moins deux abstentions, le rapport pour avis présenté par M. Francou.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Robert Segard, ministre du commerce extérieur.

Retraçant l'évolution de la balance commerciale française depuis le début de l'année 1975, celui-ci a d'abord fait savoir que cette balance a dégagé un excédent de 8,7 milliards de francs et que celle des paiements courants avait été en excédent de 2 milliards de francs.

Ces résultats favorables doivent être nuancés, car il faut tenir compte de la réduction de nos importations : il s'agit d'abord d'une baisse de nos importations de pétrole en coût et en volume à la suite d'un hiver doux et de la baisse du dollar ; les importations de produits finis et de demi-produits ont également diminué à la suite du ralentissement de notre économie.

Si nos exportations se sont maintenues, il faut noter cependant leur diminution à destination des Etats-Unis et de la C. E. E. compensée par leur croissance à destination des pays de l'Est et des Etats pétroliers.

Le ministre a également souligné que le redressement s'est accompagné d'un redéploiement géographique et d'une baisse de l'excédent agricole qui n'atteint que 6 milliards de francs pour le début de 1975.

M. Segard a fait état de prévisions pour 1976 et conclut que, si la balance commerciale devrait être légèrement excédentaire, celle des paiements devrait accuser un certain déficit.

Traitant ensuite des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer la promotion des exportations et plus particulièrement de celles des petites et moyennes entreprises, M. Segard a d'abord évoqué les missions nombreuses qu'il a effectuées en compagnie d'industriels, ainsi que les efforts qu'il a déployés pour favoriser le fonctionnement de commissions mixtes.

Il a rappelé les propositions qui ont été faites dans le cadre du comité des usagers et du comité des hauts consultants.

Il a insisté sur le rôle du centre français pour le commerce extérieur (C. F. C. E.) qui doit rechercher une meilleure information sur les marchés étrangers ; il a ajouté que la réforme de cet organisme n'en modifiera pas le statut juridique puisqu'il restera un établissement public et annoncé son intention de coordonner l'action de tous les organismes para-publics de promotion du commerce extérieur au sein d'une « maison de l'exportation française ».

Sur le plan de la représentation française à l'étranger, le ministre a fait connaître qu'il entendait augmenter le nombre des postes de l'expansion économique à l'étranger.

Des « plans professionnels à l'exportation » vont être passés avec les organismes patronaux qui constitueront des sortes de « contrats de programmes ».

Abordant le problème de la simplification des procédures d'aide à l'exportation, M. Segard, après un rapide bilan des mesures prises, a admis que l'on était encore loin d'une procédure unique, sorte de « passeport à l'exportation ».

Il a rappelé ensuite que le C. F. C. E. offrait aux petites et moyennes entreprises (P. M. E.) la possibilité d'un diagnostic à l'exportation et que diverses procédures simplifiées de crédit et d'assurance avaient été mises en place récemment.

Enfin, le ministre a dit qu'il espérait que ces mesures lui permettraient d'amener à l'exportation 2 000 entreprises nouvelles.

Évoquant ensuite le problème de la situation des Français à l'étranger, il a souligné la nécessité de définir un statut permettant le respect de leurs droits politiques, économiques et sociaux et a indiqué qu'un groupe de travail allait être mis sur pied pour tenter de résoudre la question.

Traitant enfin des contrats passés avec les pays de l'Est et du Moyen-Orient, il fait remarquer que la visite d'un ministre ne pouvait jamais donner lieu à la signature d'un contrat ferme, à moins que des contacts n'aient été pris antérieurement; tout au plus, peut-elle accélérer la signature de contrats en cours de discussion. Il a conclu en faisant le bilan des contrats passés avec ces pays en 1974 et 1975.

En réponse à **M. Francou**, rapporteur pour avis du budget du commerce extérieur qui l'interrogeait sur l'importance de notre représentation commerciale à l'étranger, le ministre a précisé qu'il était prévu de créer des postes spéciaux pour l'agriculture.

Il a également indiqué, toujours en réponse à **M. Francou** qui lui demandait des précisions sur le montant des exportations françaises d'armes, que celles-ci représentaient 8 p. 100 du total de nos exportations.

A propos de l'importance du déficit en matière d'échanges invisibles, **M. Segard** a reconnu que ce déficit se montait à 11 milliards de francs mais a également souligné que 8 milliards de francs étaient imputables aux transferts de salaires.

En réponse à **M. Alliès** qui l'interrogeait sur les négociations en cours entre la C. E. E. et les pays méditerranéens, le ministre a affirmé qu'il n'est pas question de permettre à ces pays d'écouler leurs excédents agricoles et, notamment, de vins en France.

A **M. Yvon** qui évoquait, d'une part les problèmes posés par la réimportation de produits français exportés avec l'aide de fonds publics et, d'autre part, la situation difficile des pêcheurs face aux importations, **M. Segard** a d'abord démenti catégoriquement l'existence d'une telle situation dans la mesure où il n'existe pas de subventions et a fait ensuite valoir, en ce qui concerne la pêche, que l'on ne peut pas être libre-échangiste à l'exportation et protectionniste à l'importation.

A **M. Bajoux** qui faisait état des difficultés qu'avait suscitées la limitation des exportations de pommes de terre, **M. Segard** a signalé que cette mesure avait été rendue nécessaire pour éviter que la pénurie mondiale actuelle ne se répercute sur les prix français et qu'il était intervenu pour permettre le maintien des courants traditionnels d'exportation.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 12 novembre 1975. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Claude Mont sur le projet de loi n° 37 (1975-1976) autorisant la ratification de la convention entre la Communauté économique européenne et les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique (et documents connexes), signée à Lomé le 28 février 1975 et l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la convention de Lomé entre les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne et de l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, faits à Bruxelles le 11 juillet 1975.

M. Mont a tout d'abord souligné l'événement marquant qu'a constituée la signature le 28 février 1975 à Lomé de cette convention entre la Communauté économique européenne et 46 Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique. On peut la considérer comme un tournant dans les rapports entre Etats industrialisés et pays en voie de développement.

Le rapporteur a analysé successivement les quatre bases principales sur lesquelles est fondé le mécanisme de la convention :

1° La coopération commerciale qui prévoit le libre accès sans réciprocité des produits des Etats du tiers monde associés, dans la Communauté européenne ;

2° La garantie des recettes d'exportation pour les matières premières en provenance des pays dits A. C. P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ;

3° La coopération industrielle qui a pour objectif de promouvoir le développement et la diversification industriels des Etats A. C. P. ;

4° La coopération financière et technique qui sera accordée, grâce à une aide globale de trois milliards et demi d'unités de compte répartie sur cinq ans, par les pays de la Communauté européenne aux Etats A. C. P.

M. Claude Mont a ensuite analysé les dispositions institutionnelles contenues dans la convention et a souligné le rôle important que devra jouer l'Assemblée parlementaire consultative.

Le rapporteur a également précisé à la commission les modalités du régime particulier appliqué à l'importation dans

la Communauté du sucre, des bananes et du rhum. Sans cacher certaines difficultés qui pourraient résulter de son application dans les Etats européens, M. Mont a demandé à la commission d'apporter son adhésion pleine et entière à la nouvelle convention qui doit être appliquée sans réticence mais aussi sans envisager d'en étendre la sphère géographique au-delà des limites précises des 46 Etats signataires ; il faut d'abord tenter d'en faire une réussite avant de songer à son élargissement.

M. Claude Mont a conclu en soulignant qu'il n'était plus possible de demeurer indifférent devant la misère et la souffrance de tant de pays sous-développés auxquels devaient nous lier non plus des relations d'assistance, mais une véritable solidarité humaine.

Le rapport de M. Mont a suscité un large échange de vues au cours duquel M. Périquier a posé la question de savoir s'il n'aurait pas été préférable d'obtenir une certaine réciprocité de la part de nos partenaires des pays A. C. P. plutôt que d'avoir établi une coopération à sens unique. Il s'est inquiété de la concurrence que risque d'exercer sur les produits des départements et territoires d'outre-mer l'ouverture des frontières en faveur des productions des Etats A. C. P.

M. Pisani a estimé que les conséquences de la convention passée avec 46 Etats, dont la population est en général peu importante, peuvent être surmontées par les Etats européens alors que l'extension des règles nouvelles à d'autres pays comme l'Inde poserait des problèmes d'une autre dimension.

M. Voyant s'est interrogé sur la valeur de l'unité de compte européenne.

M. Marcellin a évoqué les conséquences d'un éventuel détournement de trafic résultant de l'installation dans les pays A. C. P. d'industries appartenant à des pays industrialisés non membres de la Communauté ; il a demandé si les produits de ces industries seraient admis en franchise dans la Communauté.

Le rapporteur a répondu à l'ensemble de ces questions. Son rapport a été adopté par la commission.

Vendredi 14 novembre 1975. — Présidence de M. André Colin, président. — La commission a procédé à l'audition de **M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.**

Le ministre a fait porter son exposé sur les axes essentiels de la politique de la France que sont la détente, la construction européenne et le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Revenant sur la visite du Président de la République en Union soviétique, il a souligné qu'aucun raidissement n'était intervenu dans l'attitude soviétique et qu'au lendemain de la signature de l'acte final de la conférence d'Helsinki, les documents signés à Moscou, notamment la déclaration sur la coopération et l'amitié entre la France et l'Union soviétique, marquaient le souci commun de poursuivre la politique de détente entre les deux pays qui se manifeste par des résultats concrets.

La chaleur des contacts entre M. Giscard d'Estaing et M. Brejnev qui n'avait fait qu'augmenter au cours de la visite démentait le scepticisme qui s'était exprimé dans la presse.

A propos du dialogue Nord-Sud, M. Sauvagnargues a rappelé les efforts de notre diplomatie pour mettre sur pied la prochaine conférence qui doit s'ouvrir le 16 décembre prochain à Paris en vue de déterminer les conditions de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

L'indépendance de notre politique étrangère, qui a permis d'aboutir à ce résultat positif, est complémentaire de notre volonté de coopération au sein des 9 de la Communauté, laquelle, depuis le consensus du 16 octobre, est appelée à s'exprimer d'une seule voix, ce qui devrait inciter la Grande-Bretagne à renoncer à sa représentation propre au sein de la conférence.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le ministre a souligné l'indignation qu'avait justement provoquée le récent vote des Nations Unies d'une résolution assimilant le sionisme au racisme et il a rappelé que toute tentative d'exclure Israël de l'O. N. U. se heurterait au veto de la France.

Quant à l'ouverture d'un bureau de l'organisation de libération de la Palestine (O. L. P.) à Paris, le ministre a rappelé qu'elle correspond à notre politique en ce qui concerne la reconnaissance de la réalité palestinienne et son importance capitale en vue d'un règlement global de la situation au Moyen-Orient. Il a placé cette initiative dans le contexte de la politique française qui vise à mettre l'O. L. P. devant ses responsabilités tant vis-à-vis des actes extrémistes que de l'existence de l'Etat d'Israël.

A propos du Liban, le ministre soulignant la permanence de l'intérêt que la France porte au maintien de l'intégrité et de l'équilibre de ce pays, a rappelé les démarches de la diplomatie française depuis le mois de juillet. Il a précisé à la commission la portée de la mission d'information qui a été confiée, avec l'assentiment des autorités libanaises, à M. Couve de Murville et à M. Gorse à cet égard.

L'exposé du ministre a donné lieu à un grand nombre de questions de la part des membres de la commission.

MM. Périquier et Giraud ont évoqué les conséquences du vote de l'O. N. U. sur l'existence de l'Etat d'Israël et **M. Giraud** s'est élevé contre l'autorisation de l'ouverture du bureau de l'O. L. P. à Paris précisant que toute concession à cette organisation se traduisait par un renouveau du terrorisme.

M. Vallon a interrogé le ministre sur notre attitude devant les événements du Portugal, de l'Espagne et du Sahara occidental.

MM. Palmero et d'Ornano ont marqué leur préoccupation devant le sort des Français résidant au Cambodge, au Viet-Nam et au Liban et notamment des coopérants dans ce dernier pays.

M. Taittinger, après avoir rendu hommage à l'action de notre représentation à l'O. N. U., a souligné l'intérêt que suscite la politique de la communauté européenne à l'étranger ; il a interrogé le ministre sur notre position quant au problème du désarmement. **M. Guyot** a demandé quelle était notre attitude devant la situation en Angola. Enfin **M. Claude Mont** a fait part au ministre de ses appréhensions sur un élargissement trop rapide des nouvelles règles instaurées par la convention de Lomé.

Le ministre a répondu à l'ensemble des questions posées.

Dans l'hommage rendu par **M. Taittinger** à l'action de notre délégation à la 30^e assemblée générale des Nations Unies, **M. Sauvagnargues** a vu l'expression du crédit de la politique extérieure française à l'étranger et a conclu en montrant les dimensions d'une telle politique qui se traduit actuellement par la réunion d'un sommet à Rambouillet, par la conférence Nord-Sud, le voyage qu'il va entreprendre à Pékin, etc.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 12 novembre 1975. — Présidence de M. Marcel Souquet, président. — La commission a d'abord entendu le rapport pour avis de **M. Méric** sur le projet de loi de finances pour 1976 (section travail).

Le rapporteur pour avis, après avoir rappelé que les crédits du fonds national de chômage représentaient, pour 1976, près de la moitié du total du budget du travail, a souligné que la lutte contre le chômage constituait en effet un objectif prioritaire.

Le « cap » du million de chômeurs se trouve ainsi dépassé, du moins pratiquement atteint. Parmi eux, et comme les années précédentes, la proportion de femmes et de jeunes demandeurs d'emploi est considérable. L'augmentation très nette du pourcentage d'ouvriers qualifiés sur l'effectif total des chômeurs constitue, d'autre part, un phénomène nouveau et particulièrement inquiétant.

L'indemnisation du chômage, contrairement à une idée répandue, est insuffisante. Certes, 90 000 chômeurs bénéficient de l'allocation supplémentaire d'attente. Mais un demandeur d'emploi sur deux ne touche aucune indemnité et beaucoup n'ont droit qu'à l'aide publique, soit 300 à 360 F par mois.

En outre, le fonctionnement des services d'aide aux chômeurs présente de nombreux défauts, d'ailleurs signalés dans le dernier rapport annuel de la Cour des comptes. L'existence de deux régimes d'indemnisation — l'un public, l'autre privé — l'obligation pour le chômeur de constituer deux dossiers, compliquent la procédure et alourdissent les charges de gestion. Ce problème aurait été résolu si les négociations engagées l'année dernière entre l'Etat, les représentants du patronat et les syndicats en vue d'une fusion des deux régimes avaient abouti. On ne peut que déplorer la suspension de ces négociations, dont la cause essentielle réside dans le refus de l'Etat d'assumer toutes ses responsabilités face à ce risque social que constitue le chômage.

Les pouvoirs publics, en effet, se sont, dans une large mesure, déchargés sur l'UNEDIC de la mission qui leur incombait en la matière. La part du régime conventionnel dans le total des prestations versées s'est considérablement accrue par rapport à celle de l'Etat. L'aide publique, qui représentait la moitié du salaire minimum légal en 1967, n'en représente plus que le quart.

Il est donc indispensable que l'Etat s'engage dans une politique rigoureuse de revalorisation de l'aide publique et que les limitations actuelles de la durée d'indemnisation soient remises en cause.

De telles mesures seraient plus efficaces que les aides à l'emploi instituées récemment (primes d'incitation à la création d'emplois et contrat d'emploi-formation) qui, jusqu'à présent ne semblent pas donner les résultats espérés.

M. Méric a ensuite évoqué les accidents du travail et les maladies professionnelles, dont le nombre et la gravité demeurent préoccupants. La réglementation s'est, certes, enrichie depuis un an, mais le manque de moyens de contrôle lui a ôté une grande partie de son efficacité. Les progrès technologiques,

l'emploi dans l'industrie de substances nouvelles et de produits chimiques dont les effets sont mal connus, multiplient les risques de maladies d'origine professionnelle, mais dont la plupart ne sont pas encore reconnues comme telles par la réglementation.

L'insuffisance des effectifs de la médecine du travail — 5 000 médecins environ pour 10 millions de salariés — ne permet guère une protection efficace de la santé des travailleurs.

Peut-être, conviendrait-il, en outre, de remettre en cause le système actuel et d'envisager la création d'un corps de médecins du travail rattaché, par exemple, à l'inspection du travail et géré par l'Etat, tout en maintenant la participation financière des entreprises.

La réparation des accidents du travail demeure très imparfaite, en partie à cause de l'organisation actuelle du contentieux des accidents du travail, qu'il serait souhaitable de réviser.

En ce qui concerne le reclassement des handicapés, les textes d'application de la loi d'orientation votée cette année permettront une plus grande rapidité des procédures, une plus grande continuité dans les différentes phases du reclassement. Centres d'aide par le travail et ateliers protégés doivent être multipliés.

Le rapporteur a ensuite analysé la réforme de l'inspection du travail, qui réalise une unification opportune mais ne résout pas le problème essentiel qui tient au manque d'effectifs de ce corps, à l'insuffisance de ses moyens matériels et juridiques. M. Méric a préconisé un peu plus de rigueur dans la répression des infractions qui ne donnent lieu le plus souvent à aucune sanction ou n'entraînent qu'une amende dérisoire. La sécurité doit avoir une priorité sur les impératifs de productivité.

Le nombre croissant des femmes au travail ou désireuses de travailler constitue un phénomène relativement nouveau, observable depuis 1965. Mais la sous-formation, la sous-qualification, les faibles possibilités de promotion et les basses rémunérations continuent à caractériser les emplois féminins.

Devant cette situation, le législateur a pris deux sortes de mesures :

— des mesures de protection, dont certaines, lorsqu'elles jouent un rôle d'exclusion ou de discrimination sont remises en cause. A cet égard, il paraît souhaitable de ne pas limiter aux femmes l'octroi de la retraite à cinquante-cinq ans et d'envisager l'abaissement de l'âge de la retraite sans distinction de sexe ;

— des mesures d'égalisation portant notamment sur les salaires et sur les conditions d'embauche. La loi intervenue récemment pour interdire le refus d'emploi d'une femme du fait

de sa grossesse constitue un progrès, mais elle aurait plus d'efficacité si les associations avaient le droit de se porter partie civile en cas d'infraction à ces dispositions.

La situation des femmes au regard de l'emploi est indissociable de leur situation générale dans la société.

Les tâches domestiques, qui pèsent presque exclusivement sur les femmes, devraient être reconnues comme un travail au plein sens du terme. Les femmes qui exercent une activité professionnelle ou désirent en reprendre une lorsque leurs enfants ont grandi devraient disposer d'instruments de formation adaptés, conciliables notamment avec la vie familiale.

Malgré les promesses du Gouvernement, qui s'était engagé à profiter de l'interruption des entrées de travailleurs étrangers, la situation des travailleurs immigrés demeure très défavorisée par rapport à celle des travailleurs français.

Sur le plan des droits sociaux, certaines discriminations subsistent. Surtout, il existe un fossé entre les droits théoriquement reconnus aux immigrés et la réalité actuelle.

Les conditions de logement des travailleurs étrangers restent très défectueuses. Beaucoup vivent encore dans des bidonvilles ou des hôtels meublés. Les foyers sont en nombre insuffisant et la réglementation très stricte qui leur est applicable rend cette forme de logement peu attractive pour de nombreux travailleurs.

La population immigrée ne peut plus être traitée comme un sous-prolétariat. Elle doit disposer d'une infrastructure sanitaire, sociale, administrative, lui permettant de vivre décemment et d'avoir les mêmes chances de promotion que la population française.

Abordant enfin les problèmes démographiques, le rapporteur pour avis a souligné le caractère préoccupant de la baisse de la natalité française : 800 000 naissances en 1974 au lieu de 854 000 en 1973. Le taux de fécondité actuel permet tout juste le remplacement des générations.

La nuptialité évolue également de façon inquiétante. Les attitudes défavorables à l'égard du mariage se font de plus en plus fréquentes. La fécondité des ménages diminue, tandis que le nombre des naissances illégitimes s'accroît chaque année.

Tous ces phénomènes montrent que l'institution familiale elle-même est en crise en France comme dans plusieurs pays d'Europe.

Le meilleur moyen de résoudre cette crise à la fois démographique, sociale et psychologique serait de permettre à la famille d'assumer sans trop de difficultés la charge des enfants.

L'augmentation et un meilleur aménagement des prestations familiales apparaissent à cet égard indispensables. Il est nécessaire, en outre, de multiplier les équipements sociaux (crèches, garderies) destinés à permettre aux femmes de concilier maternité et vie professionnelle.

La commission unanime a approuvé le rapport pour avis de M. Méric.

La commission a ensuite procédé à l'examen de l'avis présenté par M. Grand sur le projet de loi de finances pour 1976 « section commune » au ministère du travail et au ministère de la santé et « section santé ».

Le rapporteur pour avis a tout d'abord rappelé que les dotations prévues pour 1976 au titre des dépenses du ministère de la santé dépasseront 12,3 milliards, en augmentation de 15,6 p. 100 sur celles de 1975 ; ainsi, est-il précisé, le budget de la santé n'a pas été le plus défavorisé dans les choix qui ont dû être opérés au cours de cet automne.

Il a ensuite indiqué que certains secteurs d'activité du ministère feront l'objet d'une attention particulière ; au premier rang de ceux-ci, figurent notamment le recrutement et la formation des personnels paramédicaux et sociaux, l'humanisation des hôpitaux et la recherche médicale ; sur ce dernier point, il a souligné que, s'agissant du seul institut national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. E. R. M.), les crédits inscrits au ministère de la santé progresseront de 150 p. 100 environ entre 1975 et 1976 ; l'effort consenti par le ministère en faveur de l'institut Pasteur connaîtra d'une année à l'autre une progression d'un même montant.

Les secteurs de base doivent se développer convenablement pour donner à l'action du ministère toute son efficacité. Les structures de prévention sanitaire et la distribution des soins, les structures d'aide et d'action sociale et les moyens de l'administration ont fait l'objet d'une attention spéciale.

Quelques actions jugées prioritaires justifieront aussi en 1976 un effort particulier ; ainsi, en est-il de l'application des nouvelles législations récemment votées par le Parlement, de la poursuite de la réalisation des programmes finalisés (péri-natalité, maintien à domicile des personnes âgées et sécurité routière). Quelques actions nouvelles seront également entreprises en 1976 ; elles concerneront notamment la lutte contre le tabagisme, le contrôle technique de la pollution radioactive par les rejets, le renforcement du contrôle des médicaments ; dans

le secteur social, l'Etat joindra ses efforts à ceux des caisses d'allocations familiales et des collectivités locales pour participer aux frais de fonctionnement des centres sociaux.

Après cette analyse d'ensemble de la politique sanitaire que se propose de suivre le Gouvernement en 1976, M. Grand, rapporteur pour avis, a procédé devant ses collègues à l'examen de divers problèmes spécifiques.

1° *Les moyens en personnel de l'administration* : les renforcements prévus pour le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, notamment, ne devraient constituer qu'une première étape pour faire face au surcroît des tâches nouvelles qui incombent aux directions départementales ; on ne recueillera complètement le fruit de la régionalisation instituée par la loi du 5 juillet 1972 et de l'effort consenti en faveur des directions départementales que si les directions régionales de l'action sanitaire et sociale reçoivent, elles aussi, les moyens qui leur sont maintenant nécessaires en personnel, en matériel et en équipement ;

2° *Les problèmes hospitaliers* : le rapporteur pour avis a insisté pour que soient activement poursuivis les efforts de coordination entre le secteur public et le secteur privé ; il a informé ses collègues du très faible niveau d'application des dispositions prévues par la réforme hospitalière pour l'institution des contrats de concession des services publics hospitaliers (un seul dossier paraissait susceptible d'aboutir à une conclusion effective au 1^{er} août 1975), les accords d'association (deux accords conclus au 1^{er} août 1975) et la mise en place des groupements et syndicats interhospitaliers de secteurs et de régions. M. Grand a recueilli l'assentiment unanime de ses collègues quand il a regretté que près de cinq ans après le vote de la loi du 31 décembre 1970 la réforme de la tarification hospitalière en soit toujours au stade des études préliminaires ; il a insisté sur le fait que la commission tient pour d'autant plus essentiel l'aboutissement rapide de cette réforme qu'elle voit depuis longtemps dans ce problème une des sources principales de la crise permanente de l'hospitalisation française. L'attention de la commission a été également attirée par le rapporteur pour avis sur la gravité de la situation des personnels des hôpitaux : personnel de direction, chefs de clinique - assistants des hôpitaux, internes des hôpitaux de régions sanitaires, personnels infirmiers, etc. S'agissant de l'hospitalisation à domicile, il serait souhaitable que la période actuelle d'observation puisse déboucher rapidement sur des formules satisfaisantes pour les malades et favorables à une politique rationnelle et économique de la santé. La commission a été tenue informée des suites données

au rapport de l'inspection générale des affaires sociales pour 1972 consacré aux conditions de l'hospitalisation, ainsi que des efforts actuellement déployés par le ministère de la santé en vue d'améliorer le coût d'exploitation des hôpitaux (programme Fontenoy et mise en service des hôpitaux nouveaux notamment) ;

3° *La politique psychiatrique*, à propos de laquelle ont été successivement évoqués ses méthodes, ses problèmes de personnel et ceux qui sont relatifs à l'équipement des départements ;

4° *Les services de santé scolaire* : ils ont fait l'objet d'un exposé circonstancié du rapporteur pour avis qui s'est efforcé de faire apparaître la situation réelle existant dans ce secteur en 1975 ; l'inscription prévue de 50 postes d'infirmières au budget de 1976 devrait permettre une amélioration du fonctionnement du service dans un certain nombre de départements ;

5° *Les études médicales* : à leur propos, ont été spécialement évoqués la coordination entre secteur public et secteur privé, la participation de l'Etat aux dépenses d'enseignement, les problèmes de démographie médicale et la réforme de l'internat ;

6° *Les sages-femmes et les personnels paramédicaux* : le rapporteur pour avis a consacré une partie de son avis à une présentation de l'état actuel de la profession en exercice et de la formation des élèves pour les diverses catégories concernées ;

7° *Les assistantes sociales* : c'est devenu un lieu commun, a dit le rapporteur pour avis, depuis bien des années, que de déplorer la très mauvaise coordination dans la plupart des départements français ; avec l'assentiment de la commission unanime, il a insisté pour que soit rapidement étudié et institué un ensemble de mesures rendant son attractivité à la profession ou lui donnant celle qu'on n'a peut-être jamais su réellement lui conférer ; il conviendrait lorsque la collectivité publique compétente se trouve, comme cela est trop souvent le cas, dans l'impossibilité durable ou même passagère de faire effectuer en temps utile les enquêtes indispensables à l'inscription de telle ou telle demande relevant de l'action ou de l'aide sociale, que l'autorité responsable puisse être autorisée, par convention avec les organismes dont elle dépend ou par tout autre moyen approprié, à confier le soin d'enquêter en son nom, à des assistantes sociales ne relevant pas directement d'elle.

8° *La planification familiale et l'interruption volontaire de grossesse* : des indications ont été données à la commission sur l'activité des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial qui continuent à se développer assez rapidement ; si on constate depuis 1964 une baisse du taux de natalité

dans la plupart des pays développés, cette baisse est restée plus faible en France pendant plusieurs années, ne s'accroissant véritablement qu'à partir de juin 1973 ; l'attention a été attirée sur la difficulté d'évaluer l'influence que peuvent avoir dans l'évolution de la baisse de la natalité les législations plus libérales qui ont été adoptées récemment en matière de contraception et d'interruption volontaire de grossesse ; il semble en tout cas à peu près établi qu'en l'absence de ces législations, la réduction de la natalité se ferait également sentir de façon très sensible ;

9° *L'exécution du VI^e Plan* : s'il est cette année particulièrement difficile d'apprécier son état d'exécution en période finale et après le vote de la troisième loi de finances rectificative, il n'en demeure pas moins que, malgré l'imprécision actuelle, le VI^e Plan, comme les précédents, n'aura été que bien imparfaitement réalisé ;

10° *Divers autres problèmes* ont été rapidement évoqués : exécution du programme de création de crèches, fonctionnement du laboratoire national de la santé, lutte contre les pollutions, exercice des professions de santé dans la perspective de l'application du Traité de Rome.

Le rapporteur pour avis a terminé son exposé général en traitant des problèmes de la rationalisation des choix budgétaires.

En conclusion, il a rappelé que, représentant 4,2 p. 100 du budget de l'Etat, les crédits de la santé publique auront augmenté de 50 p. 100 en deux ans ; même si le taux de progression en 1976 ne dépasse guère 15 p. 100 au lieu de 30,5 p. 100 l'année précédente et si beaucoup reste à faire dans le domaine de la santé, l'effort consenti à son propos par la collectivité nationale n'en demeure pas moins considérable.

Après la présentation par M. Grand de son projet d'avis, différents commissaires ont pris la parole.

M. Moreigne a évoqué le problème des chefs de service hospitaliers à temps plein, souhaitant la généralisation de ce mode d'exercice des fonctions hospitalières ; MM. Henriot et Hubert Martin, soulignant l'importance de ce problème, ont suggéré qu'il fasse prochainement l'objet d'une réflexion particulière au sein de la commission.

M. Mézard a insisté sur la très grosse charge qui pèse sur les collectivités locales pour assurer les frais de fonctionnement des crèches.

M. Henriot a formulé le souhait que la commission puisse, à une période où son ordre du jour sera moins chargé, travailler de manière plus approfondie, à partir de certains éléments d'in-

formation véritablement passionnants apportés par les rapporteurs entendus au cours de la présente séance, MM. Méric et Grand. Il faudra alors spécialement insister sur l'humanisation des hôpitaux et la coordination des secteurs public et privé.

M. Hubert Martin a, de son côté, déploré l'insuffisance de l'effort fait pour assurer au sein des hôpitaux la place qui leur est due aux manipulateurs d'électroradiologie, aux kinésithérapeutes et aux ergothérapeutes.

A l'issue de cet échange de vues, l'avis présenté par M. Grand, favorable à l'adoption des crédits de la « section commune » et de la « section santé », a été approuvé.

Judi 13 novembre 1975. — *Présidence de M. Marcel Souquet, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, sur le budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).**

Moins spectaculaire qu'en 1975, a exposé le ministre, la progression du B. A. P. S. A. pour 1976 atteindra 13,38 p. 100. Deux mesures nouvelles sont prévues pour améliorer la protection sociale des petits exploitants travaillant seuls ou avec l'aide d'un seul salarié ou d'un seul aide familial. A l'âge de soixante ans, ils pourront bénéficier de la retraite pour inaptitude. Avant cet âge, ils auront droit à la pension d'invalidité de l'AMEXA (assurance maladie des exploitants agricoles) si leur invalidité est au minimum des deux tiers, et non plus de 100 p. 100 comme actuellement. Alors que la réforme de l'inaptitude est inscrite dans le budget, celle de l'invalidité, dont le coût est évalué à 100 millions, est prévue dans le projet de loi de finances rectificative qui vient d'être adopté en conseil des ministres.

Abordant l'examen des recettes du B. A. P. S. A., le ministre a précisé que la participation de la profession continuerait comme l'année passée de couvrir 16 p. 100 des dépenses. Il a souligné la poursuite des efforts développés par le Gouvernement, en concertation avec la profession, pour rendre plus juste la répartition des cotisations au sein de la profession : en 1976, la part du revenu brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations cadastrales passera de 20 à 25 p. 100 ; les cotisations de l'AMEXA suivront, en application du décret du 4 juillet 1974, une progression plus régulière d'une tranche de revenu cadastral à l'autre ; les retraités inactifs ne verseront que 10 p. 100 de la cotisation AMEXA au taux plein ; enfin, hors B. A. P. S. A., la charge des cotisations complémentaires perçues par les caisses

de mutualité agricole pour couvrir les frais de gestion et les dépenses d'action sanitaire et sociale et de contrôle médical fera l'objet d'une compensation plus ample entre les départements.

A propos du financement extérieur à la profession, M. Bonnet a signalé la part importante du versement au titre de la compensation démographique, qui augmente de 61 p. 100 par rapport aux crédits inscrits au budget de 1975. La subvention d'équilibre du budget de l'Etat diminue en conséquence.

Le ministre a ensuite répondu aux questions des commissaires.

Avec M. Gravier, rapporteur pour avis, il a reconnu que le mode de calcul de la pension d'invalidité sur la base du S. M. A. G. présente un caractère anachronique et annoncé que sa révision ferait l'objet d'une prochaine étape dans la voie de l'amélioration des prestations versées aux exploitants.

Il a précisé que les textes d'application aux exploitants agricoles des dispositions en matière de prêts aux jeunes ménages prévues par la loi du 3 janvier 1975 étaient à l'arbitrage. Il a indiqué que le montant de la cotisation individuelle vieillesse atteindrait 99 francs en 1976.

A propos de l'amélioration du régime vieillesse, souhaitée par M. Gravier dans le cadre de l'harmonisation des régimes sociaux, il a reconnu la réalité du problème mais évoqué, pour justifier l'absence de mesures nouvelles importantes en 1976, l'étroite marge de manœuvre financière du Gouvernement dans la conjoncture actuelle.

A M. Moreigne, qui a souhaité que le droit à la pension d'invalidité soit ouvert aux épouses d'exploitants, il a répondu que le statut de celles-ci faisait l'objet d'une étude au sein de la profession.

A MM. Moreigne et Gravier, il a indiqué que l'exonération totale des cotisations AMEXA pour les retraités inactifs représentait un objectif souhaitable dans l'avenir le plus proche possible.

En réponse à M. Romaine, il a estimé que le prix moyen de vente des terres d'exploitation ne constituerait pas une meilleure assiette des cotisations que le revenu cadastral.

A M. Marie-Anne, il a confirmé que la politique du Gouvernement vis-à-vis des départements d'outre-mer avait pour objet de tirer toutes les conséquences de la départementalisation, c'est-à-dire la mise à parité avec les départements métropolitains quant aux avantages et quant aux charges.

A M. Talon, il a répondu que l'exemption systématique du service militaire pour les jeunes agriculteurs travaillant dans

l'exploitation de leurs parents n'était pas souhaitable, mais que la solution la meilleure consistait à donner des affectations proches du domicile.

A **M. Henriet**, qui a évoqué la lenteur de la procédure de liquidation des pensions, il a indiqué que les caisses acceptaient de procéder à une préliquidation, lorsque l'exploitant formule sa demande de retraite quelques mois à l'avance.

M. Schwint a fait remarquer que le versement au titre de la compensation démographique était supporté en fait par le budget général et que son augmentation ne correspondait pas à un désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur agricole.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 12 novembre 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée*, la commission a tout d'abord décidé, sur proposition de **M. Brousse, rapporteur pour avis**, d'émettre un **avis favorable** à l'adoption de l'article **24 bis** du projet de loi n° 27 (1975-1976) adopté par l'Assemblée Nationale, portant **réforme de l'urbanisme et de la politique foncière**. La commission a souhaité qu'au sein du comité d'études prévu à l'art. 24 bis et chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales, la représentation de la commission des finances soit égale à celle de la commission des lois.

La commission a, ensuite, entendu le **rapport de M. Blin** sur le projet de loi n° 46 (1975-1976), relatif au **régime fiscal de certains investissements** dans le territoire de la **Nouvelle-Calédonie** (urgence déclarée).

M. Blin a en premier lieu évoqué les conditions actuelles du régime de l'impôt, qui consiste essentiellement en des taxes à l'importation ou à l'exportation, système ne relevant pas des principes de la fiscalité moderne. Dans le cadre d'une politique visant à attirer les capitaux étrangers, pour permettre une mise en valeur complète des potentialités de ce territoire, il convenait donc d'harmoniser la législation fiscale avec celles existant dans des pays tels que l'Indonésie ou les Philippines.

Le rapporteur a également fait part à la commission des réticences de l'Assemblée territoriale, qui craignait que le régime fiscal envisagé ne soit étendu à l'ensemble des activités. Sous réserve de recouvrer la plénitude de ses pouvoirs fiscaux, financiers et miniers, que la loi Billotte de 1969 avait atténués, elle a donné son accord au mois de juillet dernier.

Après avoir noté les répercussions que les dispositions contenues dans le projet de loi risquaient d'avoir sur le budget de l'Assemblée territoriale, M. Blin a analysé l'économie du projet de loi.

Il a notamment souligné que ce texte était utile car il créait les conditions et donnait les moyens d'une exploitation poussée du minerai de nickel de Nouvelle-Calédonie, dont la teneur est de 60 p. 100 supérieure aux autres et qui représente 40 p. 100 des réserves mondiales.

Après un débat auquel ont participé, outre le président, MM. Héon et Monory, rapporteur général, la commission a approuvé le rapport présenté par M. Blin concluant, sous réserve des observations formulées au cours de la discussion, à l'adoption du projet de loi.

Elle a ensuite procédé, sur le **rapport de M. Cluzel, rapporteur spécial, à l'examen des crédits des organismes de radio et télévision.**

Après avoir rappelé que l'exercice 1974 s'était soldé par un excédent de 34,5 milliers de francs, alors que les prévisions portaient sur un déficit de 26,9 millions, M. Cluzel a noté que le produit de la redevance, soit 2 678,6 millions de francs, augmentait de manière sensible (+ 19,9 p. 100). Il a examiné les différentes causes de cette majoration de ressources : le relèvement du taux des redevances de télévision (+ 14,3 p. 100), un remboursement plus exact par l'Etat des exonérations de redevance (174 millions, contre 95 millions en 1975), la disparition du prélèvement de 360 millions opéré en 1975, au titre de l'apurement des dettes de l'O. R. T. F. Il a également souligné la diminution, en valeur relative, des frais de recouvrement de la redevance (165 millions de francs en 1976). Ils représentent en effet, en 1976, 6,7 p. 100 du produit de la redevance au lieu de 7,3 p. 100 en 1975.

Le rapporteur spécial a toutefois estimé qu'il convenait de ramener ce taux à 5 p. 100, ainsi que le prévoit l'article 368 de l'annexe II du code général des impôts.

Compte tenu de ces différents éléments, les sociétés et établissements disposent en 1976 de ressources globales en augmentation, réparties selon la formule automatique mise au point par le Gouvernement. Sur ce point particulier, le rappor-

teur spécial a procédé à une analyse détaillée du mécanisme et il a mis en évidence l'écart considérable entre les faibles variations enregistrées et le coût des sondages, destinés à apprécier les variations d'écoute ou de qualité. Par ailleurs, M. Cluzel s'est interrogé sur les limites de la répartition automatique, dans la mesure où les « ajustements » demandés par le Gouvernement représentent des masses budgétaires bien plus importantes que celles dégagées par le jeu des coefficients de variation.

M. Cluzel a indiqué qu'en 1976, les ressources de la Société T. F. 1 augmenteraient de 9,9 p. 100, celles d'Antenne 2 de 10,5 p. 100, celles de France-Régions 3 de 18,5 p. 100, celles de Radio-France de 28,3 p. 100.

Se fondant sur les constatations précédentes, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations. Il a souhaité que le Parlement limite le prélèvement préciputaire au bénéfice des sociétés de programme puisqu'il n'était pas prévu par la loi. Il s'est également interrogé sur l'intérêt de maintenir une taxe radio, dont le coût de recouvrement est élevé, alors que son rendement est faible (55 millions en 1976). M. Cluzel s'est inquiété en outre du coût excessif de l'acquisition par chacun des organismes d'un « siège social ». Il a déploré ensuite que la contribution insuffisante du ministère des affaires étrangères ne permette pas la diffusion de suffisamment d'émissions vers l'étranger.

Enfin, il a souhaité qu'un effort particulier soit fait pour que l'opinion soit mieux informée des travaux du Parlement.

Au cours du débat qui s'est instauré, M. Chazelle s'est demandé si une modulation du taux de la redevance ne devait pas être envisagée, dans la mesure où les conditions de réception sont très différentes selon les régions. M. Raybaud s'est inquiété de l'effort financier mis en œuvre pour la résorption des zones d'ombre.

M. Monory, rapporteur général, a posé le problème de la portée de l'approbation demandée au Parlement, compte tenu de l'autonomie dont jouissent les sociétés de radio et de télévision.

Il lui a paru difficile d'autoriser la perception de la redevance dans la mesure où l'opinion publique verrait dans cette décision une approbation par la commission des finances de tous les aspects de l'activité des organismes de radio-télévision, ce qui équivaldrait à lui faire prendre en charge une responsabilité qui ne relève que du Gouvernement.

M. Edouard Bonnefous, président, a fait ressortir la contradiction entre le monopole et l'autonomie des sociétés et établissements. Il a noté l'insuffisance des moyens de contrôle et d'intervention auprès de ces organismes financés sur fonds publics.

Compte tenu des diverses observations présentées, la commission a décidé de proposer au Sénat le *rejet* des dispositions du projet de loi de finances pour 1976, tendant à autoriser le Gouvernement à percevoir la redevance, en estimant que celui-ci devait prendre ses responsabilités.

Elle a, toutefois, accepté la répartition de la redevance pour 1975 (art. 56, § 1) dont la ratification était également soumise à l'approbation du Parlement.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, M. Descares Desacres a présenté son **rapport** sur le projet de **budget** pour 1976, du ministère de l'**industrie** et de la **recherche**.

Le rapporteur spécial a analysé les différents crédits demandés et a principalement développé les observations suivantes :

— la mise au point par le ministère d'une nouvelle classification des chapitres budgétaires rend plus aisée l'analyse du projet de budget ;

— de nombreuses modifications de présentation aboutissent à transférer des crédits des dépenses ordinaires aux dépenses en capital ;

— la subvention aux houillères nationales est en légère diminution ; la production charbonnière reste en deçà du niveau espéré malgré un important programme d'embauche, en raison des mauvais résultats obtenus en matière de productivité ;

— la présentation des crédits du commissariat à l'énergie atomique encourt les mêmes critiques que dans les années antérieures puisqu'ils sont inscrits en totalité dans les dépenses en capital alors qu'ils correspondent pour partie à des dépenses de fonctionnement ;

— les informations données par le Gouvernement en ce qui concerne les engagements financiers de l'Etat contractés dans le cadre du nouveau plan-calcul sont encore incomplètes ; il est à souhaiter que le ministre soit en mesure de les compléter lors de l'examen de son budget en séance publique ;

— les comités interministériels dont le Gouvernement a récemment décidé la création pour mieux contrôler et coordonner les activités de recherche des organismes publics devraient permettre une gestion plus rigoureuse des crédits de recherche.

Au terme de l'exposé de M. Descours Desacres, M. Edouard Bonnefous, président, a souhaité que lors de son intervention devant le Sénat, le rapporteur spécial développe les critiques qu'appelle de sa part le projet de budget de l'industrie et de la recherche.

M. Lombard a émis le vœu que le Gouvernement définisse de façon claire les missions du centre national pour l'exploitation des océans.

M. Jargot s'est inquiété des restrictions budgétaires concernant le secteur charbonnier et il a regretté que le charbon national soit négligé au profit des charbons importés.

Après avoir évoqué les problèmes spécifiques du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, M. Chochoy a déploré l'absence d'une politique dans ce secteur d'activité clairement définie.

Après avoir émis l'opinion qu'une revalorisation des prix du charbon national permettrait de diminuer la subvention aux houillères, M. Monory, rapporteur général, a souhaité que la commission procède à un examen approfondi des dossiers confiés à l'institut de développement industriel au cours des derniers mois. Citant en particulier le cas d'E. D. F., il s'est ensuite inquiété de l'ampleur croissante du déficit de certaines entreprises publiques et de l'ampleur des concours financiers divers que l'Etat est de ce fait amené à leur accorder. Il a préconisé une fixation plus rationnelle des prix des produits énergétiques.

Au terme du débat, la commission a approuvé le rapport de M. Descours Desacres concluant à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

La commission a enfin examiné la **recevabilité** au regard de l'article 40 de la Constitution d'un *amendement n° 39* présenté par M. Chauty au projet de loi n° 27 (1975-1976) adopté par l'Assemblée Nationale portant **réforme de l'urbanisme** et de la **politique foncière**.

Vendredi 14 novembre 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a d'abord approuvé le rapport de M. de Montalembert qu'elle avait examiné dans sa première séance du 5 novembre et qui conclut à l'adoption des **crédits prévus en 1976** pour l'aménagement du territoire.

Puis, sur le rapport de M. Chazelle, rapporteur spécial, elle a poursuivi l'examen du **budget des Services généraux du Premier ministre**. Ce budget comporte trois volets : la formation professionnelle et la promotion sociale, la fonction publique et de nombreux organismes divers.

En ce qui concerne la formation professionnelle, l'enveloppe budgétaire globale s'élèvera en 1976 à 3,2 milliards de francs dont une partie importante est inscrite aux Services généraux du Premier ministre. Ce financement est complété par une contribution mise à la charge des entreprises si bien que l'effort global consacré à la formation professionnelle est proche de 7 milliards de francs par an. La formation est délivrée par un grand nombre d'organismes divers sur lesquels un contrôle renforcé va être exercé afin d'éviter des abus. Deux projets en préparation devraient renforcer l'association des comités d'entreprise à l'orientation de la formation et améliorer le régime des congés de formation.

Dans le débat qui a suivi l'exposé de M. Chazelle, sont intervenus MM. Kistler, Monory, rapporteur général et Edouard Bonnefous, président, qui a exprimé des réserves sur les résultats obtenus et sur l'opportunité de développer les congés de formation.

En ce qui concerne la fonction publique, la discussion s'ouvre sur le budget des Services généraux car y figure la direction générale de la fonction publique. Les crédits, eux, sont inscrits au budget des Charges communes où les provisions pour la revalorisation des rémunérations publiques en 1976 dépassent 9 milliards de francs. Le rapporteur spécial a insisté sur l'effort de recrutement prévu en 1976 mais aussi sur le nombre encore élevé des auxiliaires, notamment au ministère de l'éducation. Il a également souligné la grande diversité des statuts et la prolifération des rémunérations annexes très mal connues. Enfin, il a passé en revue les différents organismes relevant du budget des Services généraux ne s'arrêtant que sur l'Ecole nationale d'administration et les services du médiateur.

Dans le débat qui a suivi, sont intervenus MM. Monory, rapporteur général, Tournan et Edouard Bonnefous, président, qui s'est déclaré préoccupé par la croissance des effectifs du secteur public et l'anarchie des rémunérations. Dans son rapport, M. Chazelle insistera sur la nécessité d'un effort de simplification des statuts et des rémunérations. Ce rapport a été adopté par la commission.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE
UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE-
RALE

Mercredi 12 novembre 1975. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — Au cours d'une première réunion tenue dans la matinée, la commission a poursuivi, sur le rapport de M. Pillet, l'examen des amendements au projet de loi n° 27 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de l'urbanisme et de la politique foncière.

Au cours de cette réunion, la commission a émis un *avis défavorable* aux amendements :

N°s 194 et 195 de M. Chatelain et plusieurs de ses collègues ;
167, 168, 169, 172, 176 et 177 de M. Laucournet et plusieurs de ses collègues ;

209 de M. Descours Desacres ;

222, 223, 225 à 236 de M. Pisani et plusieurs de ses collègues ;

180, 181, 182, 184 et 185 de MM. Collomb et Vallon ;

208 de M. Marson et plusieurs de ses collègues ;

211 et 212 de M. Pierre Brousse, au nom de la commission des finances ;

196 et 197 de M. Jargot et plusieurs de ses collègues ;

200, 201, 204, 206 et 207 de M. Monichon et plusieurs de ses collègues ;

187 et 192 de M. Guillard et plusieurs de ses collègues ;

237 et 239 de M. Legrand ;

238 de M. Berchet ;

210 de M. Miroudot, au nom de la commission des affaires culturelles ;

215 et 218 de MM. Kauffmann et Kieffer ;

217 de MM. Boileau et Schiélé.

En revanche, la commission a émis un *avis favorable* aux amendements :

N°s 179 et 183 de MM. Collomb et Vallon ;

213 et 214 du Gouvernement ;

198 de M. Jargot et plusieurs de ses collègues ;

171, 173 et 174 de M. Laucournet et plusieurs de ses collègues ;

199, 202, 203 et 205 de M. Monichon et plusieurs de ses collègues ;

54 rectifié de MM. Bac et Jean Colin ;

186, 188, 189 et 190 de M. Guillard et plusieurs de ses collègues ;

216, 219 et 220 de MM. Kauffmann et Kieffer.

Elle a également donné un *avis favorable* aux amendements n° 170, 175 et 178 de M. Laucournet et plusieurs de ses collègues, ainsi qu'à l'amendement n° 224 de M. Pisani et plusieurs de ses collègues, sous réserve du dépôt de sous-amendements modificatifs.

Enfin, elle a considéré que, par suite de l'avis favorable donné à l'amendement n° 190 de M. Guillard, l'amendement n° 240 de M. Berchet devenait sans objet.

Au cours d'une seconde réunion tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen des amendements au projet de loi portant réforme de l'urbanisme et de la politique foncière :

Les amendements n° 241 de M. Monichon, 242 de M. Marcihacy, 243 de M. Chatelain, 245 de M. Berchet, 246 de M. Pisani, 247 et 249 de M. Carat, 248 de M. Pierre Giraud, 250 et 251 de M. Pierre Brousse, 252 de M. Guy Petit, 253 de M. Guillard, 254 de M. Bac, 255 de M. Jean-Marie Girault, ont été *repoussés*.

L'amendement n° 256 de M. Girault a été retiré.

Les amendements n° 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265 et 266 du Gouvernement ont été *adoptés* ainsi que l'amendement n° 244 de M. de Bourgoing.

Enfin les amendements réservés n° 221 de M. Boileau et 55 rectifié de M. Bac ont été *repoussés*.

Vendredi 14 novembre 1975. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Pierre Schiélé sur le projet de loi n° 507 (1974-1975) portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Le rapporteur a tout d'abord exposé l'économie d'ensemble du projet qui a pour objet initial la validation rétroactive de dispositions réglementaires annulées par le Conseil d'Etat. Dans ce but, le Gouvernement propose de modifier les dispositions des

articles 19 et 28 du statut général des fonctionnaires qui posent les règles de recrutement et d'avancement dans la fonction publique.

La modification proposée consiste dans l'introduction de l'examen du dossier parmi les modalités de contrôle de l'aptitude générale des candidats.

Le Gouvernement a saisi également cette occasion pour proposer deux autres innovations au statut général des fonctionnaires : la possibilité de diviser le jury en groupes d'examineurs, et l'ouverture des concours internes de la fonction publique d'Etat, dans certaines conditions, aux agents *de droit public*.

Sur ces quatre points, le rapporteur a tenu à demander expressément l'avis de la commission.

Sur la question du jury qui figure à l'article premier, après un échange de vues entre MM. Jozeau-Marigné, président, Tailhades et Schiélé, la commission a décidé d'autoriser, pour des raisons pratiques, la division du jury en groupes d'examineurs, mais à la condition expresse que la délibération demeure unique et que ce soit le jury lui-même qui prenne la décision de se constituer dans une telle formation.

Sur l'article 2, qui modifie l'article 19, s'est instaurée une discussion de principe entre le rapporteur, MM. Boileau et Champeix, pour savoir s'il convenait ou non d'admettre l'examen du dossier comme modalité de recrutement de la fonction publique.

Après que le rapporteur eut observé que la disposition envisagée ne concernait que le passage d'un corps à l'autre et non le recrutement direct, la commission a décidé d'adopter la proposition du Gouvernement sous réserve d'un amendement par lequel elle entend exclure le recours à la « note de dossier ». Il lui est apparu, en effet, que surtout pour les agents possédant une certaine ancienneté, la consultation de l'ensemble du dossier par le jury lui-même était une garantie contre l'arbitraire, à condition que cette consultation soit un élément — et seulement un élément — de l'appréciation de l'aptitude du candidat.

D'autre part, après les interventions de MM. Champeix et Tailhades, les commissaires ont décidé de supprimer la notion d'agent de droit public pour revenir à la rédaction actuelle de l'article 19. En effet, il ne leur a pas semblé opportun, notam-

ment en ce qui concerne les fonctions publiques nationale et locale, qui répondent à des vocations et à des besoins différents, de permettre une interpénétration trop étroite.

La commission a adopté également un amendement de forme transférant certaines dispositions de l'article 19 à l'article 20 du statut général qui regroupe les dérogations au principe du recrutement par concours.

A l'article 3 qui concerne l'avancement, elle a accepté le principe du recours au dossier, sous réserve d'une modification de rédaction analogue à celle qu'elle avait introduite à l'article 2. Enfin, après avoir marqué une nouvelle fois son mécontentement devant le procédé employé par le Gouvernement, la commission a décidé d'adopter les articles 4 et 5 sans les modifier, pour ne pas léser injustement les fonctionnaires recrutés en vertu des dispositions réglementaires illégales.

Sous réserve de ces amendements, la commission a adopté le projet de loi qui lui était soumis.